

**Établissement des frais reportés relatifs au
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)**

No de ligne	Poste budgétaire	Autorisé 2022	Réel 2022	Écarts	Commentaires
1	Frais d'exploitation	4 263 603 \$	3 986 483 \$	(277 120) \$	L'écart constaté en fin d'exercice de (277 k\$) a été transféré dans un compte de frais reportés, ce qui a eu pour effet de ramener le niveau de la dépense réelle à celui autorisé, soit 4 264 k\$ tel qu'indiqué à la pièce Énergir-13, Document 2, page 5. Le compte de frais reportés ainsi créé constitue un montant à remettre à la clientèle et il sera intégré dans les tarifs de l'année 2023-2024.
2	Aides financières	30 974 577 \$	32 525 345 \$	1 550 768 \$	L'augmentation des aides financières de 1 551 K\$ se traduit par une augmentation du coût de service de 296 K\$. Ce solde a été imputé dans un compte de frais reportés à recevoir des clients et il sera intégré dans les tarifs de l'année 2023-2024.

L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.